Droits de l'homme au Burundi : vives inquiétudes à l'ONU sur la situation du pays

RFI, 27-10-2017La commission d'enquÃªte indÃ©pendante pour le Burundi Ã©tait de passage Ã New York pour prÃ©senter les conclusions de son enquÃªte sur les violations des droits de l'homme depuis 2015. DÃ©jÃ prÃ©sentÃ©es au mois de septembre Ã GenÃ¨ve, elles sont accablantes pour Bujumbura. L'ONU accuse le gouvernement de s'Ãªtre adonnÃ© Ã des crimes contre l'humanitÃ©.

Mais, alors que le Burundi annonce une rÃ©vision prochaine de sa Constitution et que le pays n'est plus membre de la Cour pÃ©nale internationale depuis quelques heures, les propos de la commission prennent un autre Ã©cho. L'annonce par Bujumbura de l'adoption d'un projet deÂ rÃ©vision de la ConstitutionÂ qui pourrait thÃ©oriquement maintenir le prÃ©sident Nkurunziza au pouvoir pour deux mandats supplÃ©mentaires suscite la plus vive inquiÃ©tude. Â«Â La rÃ©vision de la Constitution, je ne sais pas dans quelle mesure, elle pourrait conduire Ã plus de violence, mais il y a un risque effectivement d'escalade. Tout dÃ©pendra du contenu des amendements qui seront proposÃ©s aux fins de ces rÃ©visions. En particulier, on pourrait penser Ã l'extension des mandats, mais Ã©galement Ã la question des Ã©quilibres ethniquesÂ Â», estime Fatsah Ougergouz, prÃ©sident de la commission d'enquÃªte indÃ©pendante sur le Burundi. La commission s'inquiÃ¨te aussi que lesÂ multiples violations des droits de l'hommeÂ dans le pays restent impunies. Le Burundi n'est en effet officiellement plus membre de la Cour pÃ©nale internationale depuis quelques heures. Â«Â Je pense qu'il faut mettre en avant que si la Cour pÃ©nale internationale n'a plus la possibilitÃ© d'exercer son droit sur tout ce qui se passe au Burundi depuis quelques heures, elle aura toujours la possibilitÃ© d'exercer son droit sur tout ce qui s'est passÃ© durant le temps oÃ¹ le Burundi en Ã©tait membre. Donc ce n'est pas la fin de l'histoire ou pas nÃ©cessairementÂ Â», explique FranÃ§oise Hampson, autre membre de la commission et spÃ©cialiste des droits de l'homme. En sept mois d'enquÃªte, la commission avait pourtant conclu Ã l'existence de multiples violations des droits de l'homme qui s'apparentent Ã des crimes contre l'humanitÃ© commis au Burundi. Avec notre correspondante Ã New York,Â Â Marie Bourreau

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});